



Bras, le 04 Juin 2024

**EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE N° 2024-117**

Le Maire de BRAS,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Route,

**CONSIDERANT** qu'il est d'intérêt public d'interdire l'accès au stade pendant la durée des travaux d'ensemencement et d'entretien du stade

**ARRÊTE**

**Article 1** : Du mardi 5 juin au dimanche 1<sup>er</sup> septembre 2024, l'accès au stade sera interdit pendant toute la durée des travaux d'entretien réalisés par la Société MEDITERRANEE ENVIRONNEMENT sise 126 Chemin de Lou Foevi 83190 Ollioules.

**Article 2** : La Société MEDITERRANEE ENVIRONNEMENT sera responsable de tous incidents ou accidents qui pourraient survenir du fait ou à l'occasion des travaux.

**Article 3** : Des panneaux de signalisation réglementaires ainsi que des barrières seront installés pour permettre l'application du présent arrêté.

**Article 5** : Ampliation du présent arrêté sera adressé à :

- Monsieur le Président de l'AESB.
- La Police Municipale de BRAS.

Le Maire,  
Franck PERO



République Française  
Liberté – Égalité – Fraternité

**COMMUNE DE BRAS**

Région Provence-Alpes-Côte d'Azur - Département du Var - Arrondissement de Brignoles

Hôtel de Ville – 45 Route de Brignoles (Square Jalabert) – 83149 BRAS – Tél. : 04.94.37.23.40 – Mél. : secretariat@mairie-bras.fr